# Séance ordinaire du 20 février 2023

# PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20°) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À MONT-JOLI

M. Martin Soucy, maire

M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1

Mme Annie Blais, conseillère du district 2

M. Robin Guy, conseiller du district 3

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4

M. Alain Thibault, conseiller du district 5

M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

\_\_\_\_ ( ) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

# **MOMENT DE RÉFLEXION**

#### 23.02.78 Martin

# OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

### 23.02.79 Martin

# LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller \_\_\_\_\_appuyé par le conseiller \_\_\_\_\_et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

- 1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

# **ADMINISTRATION**

 Appui de la Ville de Mont-Joli au rejet de la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales dans l'Est-du-Québec.

# **FINANCES**

- 4. Achat d'un véhicule modification d'un mode financement modification de la résolution 22.08.444.
- Renouvellement de l'adhésion à l'ordre des CPA (comptables professionnels agrées) du québec pour monsieur Steve Corneau, CPA, directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli
- Autorisation d'adhésion à Gestionnaires des ressources humaines des municipalités du Québec.
- 7. Autorisation de versement d'un don.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

8. Ratification d'embauche – assistant-sauveteur.

- 9. Autorisation d'embauche assistant-sauveteur.
- 10. Autorisation d'affichage externe poste temporaire au services des loisirs.

#### **LOISIRS**

- Autorisation de signature d'un bail locatif entre la Ville de Mont-Joli et COSMOSS Mitis.
- 12. Renouvellement des frais d'affiliation à l'association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM).
- 13. Autorisation de pont payant au profit de l'Association du baseball mineur de Mont-Joli.
- 14. Autorisation d'installation d'un village Grand Tour Vélo Québec.
- 15. Autorisation de renouvellement d'adhésion à Loisirs et Sports Bas-Saint-Laurent.
- 16. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives (AQAIRS).

# **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

17. Autorisation de renouvellement d'adhésion à l'association des gestionnaires en Sécurité incendie et civile du Québec.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

18. Adjudication d'un mandat pour le nettaoyge de la crépine de la prise d'eau brute.

#### **URBANISME**

- 19. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.
- 20. Dépôt d'un projet de règlement 2023-1494 modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.

# **AFFAIRES NOUVELLES**

- Autorisation de signature de la convention de cession d'un lot entre la Ville de Mont-Joli et Han-Logement.
- 22. Autorisation de contribution financière de la Ville de Mont-Joli à l'École du Mistral pour un terrain de football synthétique.
- 23. Autorisation d'aide financière pour le tournoi de hockey Déménagement Si-Tôt
- 24. Période de questions.
- 25. Clôture et levée de l'assemblée.

#### **ADMINISTRATION**

# 23.02.80 Annie

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU REJET DE LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES DANS L'EST-DU-QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE**, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite de consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la Ville de Mont-Joli, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale,

		entation effective de sa popo res déposés par les élu.e.s do on;	•		
	POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseillera conseiller et résolu à l'unanimité :				
	• Que la Ville de Mon	t-Joli s'oppose au redécoupa	ge proposé.		
		maintien intégral des cird dans l'Est-du-Québec.	conscriptions électorales		
		présente résolution à la C aires de la Chambre des con			
	FINANCES				
23.02.81 Jean-Pierre	ACHAT D'UN VÉHICULE MODIFICATION À LA RÉS	- MODIFICATION D'UN N OLUTION 22.08.444	MODE FINANCEMENT -		
	et résolu à modification du mode de	conseillerap à l'unanimité que le conse financement mentionné à fonds général et non par le fo	eil municipal autorise la la résolution 22.08.444.		
23.02.82 Jean-Pierre	PROFESSIONNELS AGR	L'ADHÉSION À L'ORDRE D RÉES) DU QUÉBEC POU EUR DES FINANCES ET TF	JR MONSIEUR STEVE		
	résolu à l'unanimité d'auto incluses, à titre de cotisa conformément à l'article e employés-cadres de la V	seillerappuyé par oriser le paiement de la so ation 2023 à l'Ordre des 0 9.05 de la Politique des d ille de Mont-Joli. Le conse responsabilité professionnelle	mme de 1138.50\$ taxes CPA du Québec, et ce, conditions de travail des cil autorise également le		
23.02.83 Denis	AUTORISATION D'ADHÉ HUMAINES DES MUNICIP	SION À GESTIONNAIRE ALITÉS DU QUÉBEC	S DES RESSOURCES		
	résolu à l'unanimité que l Marie-Hélène Gauthier, c	eillerappuyé par le de conseil municipal autorise lirectrice du service des reces humaines des municit de 300\$ plus les taxes.	e l'adhésion de madame ressources humaines, à		
23.02.84	AUTORISATION DE VERS	SEMENT D'UN DON			
Denis	financier qui ont été analy	Ville de Mont-Joli a reçu de sées par les personnes resp on aux membres du conseil;			
		proposé par le conseiller _ blu à l'unanimité d'autoriser			
	Organisme	Objet	Don		
	Club de gymnastique Gymn'As	Financement annuel	4500\$		
	Centre de formation Des adultes Mont-Joli	Gala Méritas	100\$		

# **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

23.02.85	RATIFICATION D'EMBAUCHE – ASSISTANT-SAUVETEUR
Gilles	Il est proposé par le conseillerappuyé par le conseilleret résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche d'une assistante-sauveteur pour la piscine Gervais-Rioux :
	Lydia Lévesque embauchée le 2 février 2023
	Cette nouvelle employée sera assujettie aux conditions de travail de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).
23.02.86 Gilles	AUTORISATION D'EMBAUCHE - ASSISTANT-SAUVETEUR
Onies	Il est proposé par le conseillerappuyé par le conseilleret résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche d'une assistante-sauveteur pour la piscine Gervais-Rioux :
	Élizabeth Chassé
	La date d'entrée en fonction de madame Chassé est à déterminer. Cette nouvelle employée sera assujettie aux conditions de travail de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).
23.02.87 Gilles	AUTORISATION D'AFFICHAGE EXTERNE - POSTE TEMPORAIRE AU SERVICES DES LOISIRS
	Il est proposé par le conseillerappuyé par le conseilleret résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage externe d'un poste temporaire au service des loisirs.
	LOISIRS
23.02.88 Gilles	AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL LOCATIF ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET COSMOSS MITIS
	Il est proposé par le conseillerappuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le bail intervenu entre la Ville et COSMOSS de la Mitis.
	et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom
23.02.89 Annie	et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le bail intervenu entre la Ville et COSMOSS de la Mitis.
	et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le bail intervenu entre la Ville et COSMOSS de la Mitis.  Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.  RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À L'ASSOCIATION DES
	et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le bail intervenu entre la Ville et COSMOSS de la Mitis.  Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.  RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-SAINT-LAURENT (APLM)  Il est proposé par le conseiller appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, et ce, au montant de 140 \$. Cette dépense est
Annie 23.02.90	et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le bail intervenu entre la Ville et COSMOSS de la Mitis.  Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.  RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-SAINT-LAURENT (APLM)  Il est proposé par le conseiller appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, et ce, au montant de 140 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.  AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU
Annie 23.02.90	monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le bail intervenu entre la Ville et COSMOSS de la Mitis.  Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.  RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-SAINT-LAURENT (APLM)  Il est proposé par le conseiller appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, et ce, au montant de 140 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.  AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI  Il est proposé par le conseiller appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association du baseball mineur de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 24 juin

que le service de sécurité incendie.

# 23.02.91 AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN VILLAGE - GRAND TOUR VÉLO Alain QUÉBEC Il est proposé par le conseiller \_appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'installation d'un village lors du passage du Grand Tour Vélo Québec les 5,6 et 7 août prochains. La Ville prêtera à l'organisation 25 barricades, 25 poubelles extérieures, 25 bacs de recyclage, 10 contenants pour les consignes, 25 bacs de compostage, 1 conteneur à déchets, 1 conteneur de recyclage, 1 conteneur pour le compostage, scène extérieure, 30 cônes, 1115 chaises et 150 tables, 30 tables de pique-nique ou tables extérieures, bancs ou chaises d'extérieures et quelques abris. Le conseil municipal autorise également l'organisation à utiliser le mobilier urbains pour y accrocher ses panneaux de signalisation sur le réseau routier ainsi que l'utilisation de l'amphitéâtre Desjardins, la piscine et les espaces verts du secteur pour installer différents services extérieur et intérieur pour les participants. Le conseil municipal autorise également le raccordement aux installations électriques pour les douches mobiles. 23.02.92 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIRS ET Alain SPORTS BAS-SAINT-LAURENT Il est proposé par le conseiller appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à Loisirs et Sports Bas-Saint-Laurent pour l'année 2023, et ce, au coût de 400\$. 23.02.93 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES Alain ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (AQAIRS) \_appuyé par le conseiller Il est proposé par le conseiller \_ à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives, et ce, au montant de 297\$ plus les taxes pour l'année 2023. **SÉCURITÉ PUBLIQUE** AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION 23.02.94 Robin DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC Il est proposé par le conseiller \_ \_ appuyé par le conseiller <sub>.</sub> résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de monsieur Robert Roger, directeur du service incendie, à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec pour 2023 au montant de 295 \$ plus les taxes. TRAVAUX PUBLICS 23.02.95 ADJUDICATION D'UN MANDAT POUR LE NETTOYAGE DE LA CRÉPINE DE LA PRISE D'EAU BRUTE Robin CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation; CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions; Services sous-marin: 22 801.16\$ tx incluses non conforme COB marine: 34 153.32\$ tx incluses NordScaph inc. 58 384.31\$ tx incluses **Divex Marine** 61 796.19\$ tx incluses CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin; POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller\_\_\_ \_\_appuyé par le et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à COB Inc. au montant de 34 153.32\$ taxes incluses.

#### **URBANISME**

#### 23.02.96 Denis

# AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1367 SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

Le conseiller \_\_\_\_\_donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.

# 23.02.97 Denis

# DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2023-1494 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1367 SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

Le conseiller \_\_\_\_\_présente le projet de règlement 2023-1494 modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.

Le projet de règlement porte sur l'ajout de dispositions au règlement de démolition concernant les immeubles partrimoniaux figurant au patrimoine bâti de la MRC, ceux qui sont cités ou situés dans un site patrimonial restreignant le droit de démolir afin d'assurer une protection accrue des immeubles patrimoniaux pour éviter la vétusté causée par un manque d'entretien et de réparation.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

# 23.02.98 Martin

# AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CESSION D'UN LOT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET HAN-LOGEMENT

**CONSIDÉRANT** la Ville de Mont-Joli a une préoccupation concernant le logement et est conscient du manque criant de logements adaptés pour personnes âgées ou personne handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Mission de Han Logement est de proposer des logements complètement adaptés aux besoins des personnes ayant un handicap physique, intellectuel ou connaissant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), dont les revenus modestes ne permettent pas de se loger adéquatement et de leur assurer des logements de qualité en créant des environnements pensés pour eux, à un coût abordable;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli voit une opportunité se présenter à elle pour la construction de deux édifices comptant huit logements chacun en s'associant à la cause de Han-Logement dont les mont-joliens pourront bénéficier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire faire la cession d'un lot d'environ 100 000 pieds carrés pour favoriser l'implantation de ce projet à Han-Logement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aliénation de l'immeuble pour la considération mentionnée aux présentes est possible en application de la *Loi sur la Société* d'Habitation du Québec, L.R.Q., c.S-8, du *Programme AccèsLogis* et des dispositions de l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19)*.

**CONSIDÉRANT QU**'une convention de cession de lot est intervenue entre les parties;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseillerappuy				
conseiller	et résolu à l'unanimité que	le conseil municipal autorise		
messieurs Martin Soucy,	maire et Joël Harrisson,	directeur général et greffier		
adjoint à signer pour et a	u nom de la Ville de Mont-	Joli la convention de cession		
d'un lot.				

Par la même résolution, le conseil municipal autorise également monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant, la greffière, madame Kathleen Bossé, ou le greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de cession qui sera préparé par le notaire de Han-Logement. Les frais du notaire et de l'arpenteur seront à la charge de Han-Logement.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

#### 23.02.99 Martin

# AUTORISATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ÉCOLE DU MISTRAL POUR UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** l'état actuel du terrain naturel présente des dangers pour les usagers en plus de restreindre le nombre d'heures d'accessibilités;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation de ce terrain synthétique rendrait la pratique sécuritaire d'activité physique pour l'ensemble de la population de la Ville de Mont-Joli et de l'ensemble de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra l'amélioration de la santé physique de la population étudiante;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un équipement supralocal permettant ainsi l'utilisation gratuite d'un terrain sportif de qualité pour l'ensemble de la population Mistissienne;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet de 3 millions de dollars et que la MRC de la Mitis y consacre 150 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire y apporter sa contribution;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente sera faite concernant les modalités d'utilisation entre les parties;

POUR CES MOTIFS, il est p	roposé par	le conseille	r	арр	uyé par le
conseiller	et résolu	à l'unanim	ité que le	e conseil	municipal
autorise le don de 100 000\$	étalé sur ur	ne période d	de 10 ans	à l'École	du Mistral
pour l'installation d'un terrain	synthétique				

#### 23.02.100 Martin

# AUTORISATION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE TOURNOI DE HOCKEY DÉMÉNAGEMENT SI-TÔT

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande d'aide financière de l'organisation du tournoi de hockey Déménagement Si-Tôt;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les profits de ce tournoi seront remis au programme de football de l'école du Mistral dans le but de collaborer à la campagne de financement pour l'implatantion d'un terrain synthétique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a été sollicitée par l'organisation pour une aide financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller					app	ouyé par le
conseiller	et résolu	à	l'unanimité	que le	e conseil	municipal
autorise le prêt de l'amphith	néâtre Desj	ardi	ins, et ce, g	ratuiter	nent pour	ce tournoi
qui se tiendra les 20 et 21 avril prochains.						

# 23.02.101 Martin

# PÉRIODE DE QUESTIONS

### 23.02.102 Martin

# CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à	h il est proposé par le conseille
appuyé par le conseiller	et résolu à l'unanimité de lever la
présente séance.	

Martin Soucy Maire Kathleen Bossé Greffière